



## Héning-Beaumont

Mairie d'Héning-Beaumont

1 Place Jean Jaurès

BP 90109 - 62252 Héning-Beaumont Cedex

Pôle Vie Locale

Service Relations Publiques

Affaire suivie par :

Doriane VIVARD

Tél. : 03.21.74.87.27

[doriane.vivard@mairie-heninbeaumont.fr](mailto:doriane.vivard@mairie-heninbeaumont.fr)

Objet : Mise en concurrence de l'occupation du domaine public

Héning-Beaumont le

**16 MARS 2018**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de ses festivités la municipalité d'Héning-Beaumont organise sa 3<sup>ème</sup> édition « Héning Days » le 29 avril 2018, sur les places de la République et Wagon ainsi que dans les rues de l'Abbaye et Etienne Dolet. Sur cette manifestation 35 emplacements seront délivrés pour y accueillir une activité commerciale sauf la buvette qui sera réservée à l'association Big Block Rockers.

Les 35 emplacements seront alloués de la manière suivante au tarif de 50 € les dix mètres et 5€ le mètre supplémentaire :

- 2 pour la restauration
- 15 pour vêtements et accessoires
- 5 pour des bijoux
- 3 Pour les confiseries et glaces
- 1 pour la coutellerie
- 3 pour les artisans du cuir
- 5 pour les artisans graveur, broderie, tissage...
- 1 pour les animations enfants

Dans ce souci de qualité, d'hygiène, de respect des visiteurs, la municipalité d'Héning-Beaumont a mis en place un dossier de candidature prenant en considération l'ordonnance N°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques qui oblige, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017, à mettre en concurrence toutes les autorisations d'occupation du domaine public. Pour ce faire, le dossier d'inscription sera évalué selon les critères suivants :

- 20% sur l'expérience professionnelle,
- 20% sur la provenance des produits proposés.
- 30% sur l'intérêt de la manifestation,
- 30% sur les produits proposés,



Dans ce dossier de candidature, il vous est demandé de renseigner les articles que vous souhaitez vendre, mais vous avez également la possibilité de faire des propositions d'articles qui seront appréciés par la commission de sélection.

Votre candidature sera étudiée à partir de :

1. L'argumentaire développé dans ce dossier de candidature,
2. Des compléments d'information fournis dans votre lettre d'accompagnement,
3. De photographies significatives représentant vos articles et illustrant votre outil de vente.

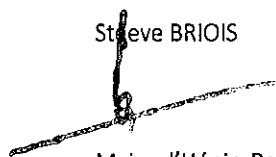
Dans un souci d'harmonisation et d'attractivité, la commission de sélection des candidatures, se réserve la possibilité de refuser les candidatures qui proposeraient une duplication d'un espace de vente comportant les mêmes produits, les activités non assurées et non réglementées. Dès que les candidatures auront été examinées en commission, elles feront l'objet d'une autorisation individuelle ou d'un courrier de refus le cas échéant.

Dossier complet à retourner avant le vendredi 6 avril 2018 à 17h00, délai de rigueur, à l'attention de :

Monsieur le Maire d'Hénin-Beaumont  
Mise en concurrence du domaine public  
1 place Jean Jaurès  
62110 HENIN BEAUMONT

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Steve BRIOIS



Maire d'Hénin-Beaumont  
Député Européen

